

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



CÔTE D'IVOIRE

PLAN D'APUREMENT DES ARRIERES

Ce document contient des addenda ou des corrigenda (voir annexes).

février 2009

TABLE DES MATIÈRES

RESUME ANALYTIQUE	iv
I. Introduction.....	1
II. Contexte d'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire.....	1
III. Programme d'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire	2
3.1 Arriérés du pays envers le Groupe de la Banque et échéances de paiement	2
3.2 Opération d'apurement des arriérés proposée pour la Côte d'Ivoire.....	2
IV. Conclusions et recommandations.....	4
4.1 Conclusion	4
4.2 Recommandations.....	4

Annexes

Annexe 1: Cadre logique de la de l'opération d'apurement des arriérés pour la Côte d'Ivoire . I

Liste des tableaux

Tableau 1: Indicateurs de capacités de paiement de la Côte d'Ivoire, 2007.....	2
Tableau 2 : Projections des remboursements, (2009-2011).....	4

Liste des abréviations et acronymes

APO	Accord politique de Ouagadougou
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
FAD	Fonds africain de développement
FEF	Facilité en faveur des Etats Fragiles
GAR	Guichet d'appui renforcé
FMI	Fonds monétaire international
FPPC	Facilité en faveur des pays sortant de conflit
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IBW	Institutions de Bretton Woods
PPTE	[Initiative] Pays pauvres très endettés
UC	Unité de compte
VAN	Valeur actualisée nette

Année fiscale

1er janvier – 31 décembre

Equivalences monétaires

(décembre 2008)

1 UC = 1 DTS

1 UC = 725,980 FCFA

1 UC = 1,10675 Euros

1 UC = 1,54027 dollar E.U.

RESUME ANALYTIQUE

1. Conformément aux propositions contenues dans la Note de stratégie globale pays (NSGP) 2009-2010, approuvée par les Conseils, et à l'aide-mémoire conclu entre la Direction de la Banque et les autorités ivoiriennes en avril 2007, le présent document a pour objectif de proposer un plan d'apurement des arriérés pour la Côte d'Ivoire. Il convient de rappeler que depuis 2003, le pays a accumulé des arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque, qui s'élèvent, à la date butoir d'avril 2007, à 352,5 millions d'UC.

2. Aujourd'hui, le fardeau de la dette extérieure est une contrainte majeure pour le développement de la Côte d'Ivoire. En effet, le pays est éligible à l'Initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) depuis sa mise en place en 1996, mais n'a pas atteint le point de décision jusqu'à présent à cause de la longue crise sociopolitique qu'a connue le pays et qui s'est exacerbée en 2002. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, un allègement important de la dette (3,0 milliards de dollars E.U., en Valeur actualisé Nette - VAN) sera possible à l'atteinte du point de décision. Cet allègement ramènerait la dette à des niveaux soutenables et réduirait considérablement la fragilité financière de la Côte d'Ivoire.

3. Il est essentiel pour le pays d'atteindre le point de décision d'ici à fin mars 2009 car après cette date, l'analyse pour déterminer l'éligibilité du pays à l'Initiative PPTE se fera sur la base de données de la dette à fin 2008¹, ce qui pourrait fort probablement réduire la VAN et ainsi compromettre l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire. Dans la perspective d'obtention d'un tel allègement de sa dette, le pays doit au préalable apurer ses arriérés envers le Groupe de la Banque. C'est dans ce contexte qu'un plan pour l'apurement des arriérés est proposé dans ce document.

4. L'aide-mémoire, signé dans le cadre de la Facilité en faveur des pays sortant de conflit (FPPC), définit un mécanisme d'apurement des arriérés du pays à l'égard du Groupe de la Banque. Aux termes de cet aide-mémoire, les parties ont convenu que (i) la Côte d'Ivoire supporte le tiers (1/3) du montant total des arriérés ; (ii) le report de la date butoir initiale de fin décembre 2003 à fin avril 2007 ; et (iii)

le paiement régulier par la Côte d'Ivoire des échéances courantes à partir de fin avril 2007.

5. Depuis la signature de l'aide-mémoire, la FEF a remplacé la FPPC avec une nouvelle répartition des charges d'apurement des arriérés : un maximum d'un tiers pour le pays ; et un minimum de deux tiers pour la Facilité, sur la base de l'analyse des capacités du pays. Pour la Côte d'Ivoire, l'analyse de l'échelle de contribution donne un résultat de 3 points sur 9, plaçant la contribution du pays entre 22 et 33 pour cent. L'analyse récente de la situation budgétaire de la Côte d'Ivoire montre, à très court terme des tensions de trésorerie, réduisant ainsi considérablement sa capacité de remboursement du fait notamment : (i) des retards dans les décaissements des bailleurs en faveur du programme de sortie de crise que le Gouvernement a dû suppléer; (ii) des difficultés accrues de mobilisation des ressources sur le marché intérieur et de l'UEMOA, en partie du fait de la crise financière ; et (iii) des manques à gagner résultant des mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la récente crise alimentaire.

6. Sur la base de ce qui précède, il est proposé de situer la contribution de la Côte d'Ivoire à 31,7 pour cent, la Facilité prenant en charge 68,3 pour cent, ce qui demeure conforme aux dispositions susvisées de la Facilité.

7. Dans le cadre de l'apurement des arriérés laissés à la charge de la Côte d'Ivoire, le pays a effectivement payé 27,6 millions d'UC et a recouru à un prêt-relais d'un montant de 83,87 millions d'UC pour boucler l'apurement. Le décaissement effectif du prêt-relais nécessite les approbations préalables, du présent plan d'apurement des arriérés et de l'appui budgétaire proposé dans la note de stratégie globale. Ceci est rendu nécessaire par l'exigence du prêteur-relais de boucler la transaction dans l'intervalle d'une journée.

8. A la lumière de ce qui précède, les Conseils d'Administration sont invités à : (i) approuver le présent plan d'apurement des arriérés avec un don de la FEF d'un montant de 240,96 millions d'UC ainsi que les ressources nécessaires pour couvrir tout écart éventuel qui résulterait des fluctuations des taux de change, pour boucler le financement du plan d'apurement proposé; et (ii) autoriser la Direction à lever les sanctions frappant la Côte d'Ivoire, dès le décaissement du prêt-relais.

¹ A fin 2008, les données de la dette incluent l'apurement des arriérés de la Banque mondiale.

I. INTRODUCTION

1.1 Le présent document propose un plan d'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire auprès du Groupe de la Banque, qui s'aligne parfaitement au plan global de réengagement des partenaires au développement du pays. Ce plan d'apurement des arriérés, à travers l'assistance de la Facilité en faveur des états fragiles (FEF), fait suite à la Note de stratégie globale pays (NSGP) 2009-2010, dans laquelle l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au Guichet d'apurement des arriérés (GAA) de la FEF a été approuvée.

1.2 Le présent plan d'apurement des arriérés vise à aider la Côte d'Ivoire à bénéficier d'une

assistance au titre de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) pour retrouver une situation de dette soutenable à terme. En effet, la Côte d'Ivoire est éligible à l'Initiative PPTE depuis sa mise en place en 1996 mais n'a pas atteint le point de décision jusqu'à présent à cause de la longue crise sociopolitique qu'a traversée le pays et qui s'est exacerbée en 2002. Dans la perspective d'obtention d'un allègement de sa dette à travers l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire doit préalablement apurer ses arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque.

II. CONTEXTE D'ALLEGEMENT DE LA DETTE DE LA COTE D'IVOIRE

2.1 **La crise a fragilisé l'Etat, déstabilisé le cadre macroéconomique et induit une baisse considérable des ressources financières du pays.** Cette situation a eu un impact négatif sur la capacité du pays à honorer son service de la dette extérieure. Le fardeau de la dette extérieure s'est ainsi alourdi et la Côte d'Ivoire se trouve à présent dans une situation de surendettement insoutenable. Suite à la normalisation de la situation politique en 2007, le Gouvernement s'est fortement engagé à la mise en œuvre du programme de sortie de crise et au règlement du problème des arriérés de sa dette extérieure. Vu les dépenses importantes réalisées dans le cadre de ce programme de sortie de crise, les capacités de l'Etat pour régler ses arriérés se sont affaiblis de manière considérable. La fragilité actuelle du pays ne lui permet pas de trouver une solution à ce problème sans le soutien accru et rapide des partenaires au développement, dont la Banque.

2.2 **Un allègement important de la dette (3,0 milliards de dollars E.U.,² en Valeur actualisé Nette - VAN) sera possible à l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE au premier trimestre 2009.** Cet allègement ramènerait la dette à des niveaux soutenables et réduirait la fragilité financière du pays. Dans ce contexte, le FMI a effectué, en mai 2008, une mission de réconciliation de

la dette, conjointement avec la Banque mondiale et la Banque. L'analyse préliminaire de la soutenabilité de la dette montre que la Côte d'Ivoire devrait être qualifiée à la l'Initiative PPTE avec le critère de revenu (recettes budgétaires). En effet, le ratio de la Valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les recettes budgétaires équivaut à environ 327%, soit nettement supérieur au seuil de référence de 250%. Il en est de même pour les ratios subsidiaires sous le critère fiscal que sont les exportations sur le PIB et les revenus fiscaux sur le PIB. Ces ratios s'élèvent respectivement à 44,8% contre un seuil indicatif de 30% et 18,9% contre un seuil indicatif de 15%. Dans la perspective d'obtention d'un allègement de sa dette à travers l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire doit préalablement apurer ses arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque.

² Sur la base du partage proportionnel du fardeau, l'assistance multilatérale serait de 694 millions de dollars E.U. (en VAN), tandis que l'assistance bilatérale et commerciale requise avoisinerait 2,3 milliards de dollars E.U. (en VAN).

2.3 **La part de l'assistance du Groupe de la Banque à cet allègement éventuel est estimée à 200 millions de dollars E.U.** Conformément aux principes directeurs de la comptabilité du Fonds fiduciaire PPTE, cette assistance sera entièrement fournie dans le cadre de l'opération d'apurement des arriérés proposée ci-après. La Côte d'Ivoire ne bénéficiera donc d'aucune remise du service de sa dette durant la période intérimaire et devra assurer le paiement de la totalité des échéances durant cette période.

2.4 **A l'atteinte du point d'achèvement prévu en décembre 2011, le pays pourra bénéficier de la remise totale d'une partie de sa dette multilatérale, pour un montant de 2,05 milliards de dollars E.U. dont près de 312 millions seraient annulés par le Fonds africain de développement (FAD).** Cette remise définitive garantira le retour à la soutenabilité de la dette du pays. Les arriérés sont un obstacle important qu'il faudra lever pour bénéficier de ces différentes facilités.

III. PROGRAMME D'APUREMENT DES ARRIERES DE LA COTE D'IVOIRE

3.1 Arriérés du pays envers le Groupe de la Banque et échéances de paiement

3.1.1. **La Côte d'Ivoire a accumulé des arriérés envers le Groupe de la Banque qui se chiffrent, à la date butoir du 30 avril 2007, aux taux de change de fin janvier 2009, à 352,5 millions d'UC.** Les échéances courantes de fin avril 2007 à décembre 2007 s'élevant à 36,03 millions d'UC, ont été payées

ainsi que celles de 2008 de 72,29 millions d'UC. Le pays a aussi payé ses échéances courantes pour les mois de janvier et février 2009 (9,52 millions d'UC). La Côte d'Ivoire est donc à jour de ses paiements depuis avril 2007. Il convient ici de reconnaître l'effort réalisé par le pays en mobilisant 117,84 millions d'UC pour honorer le service de sa dette depuis avril 2007.

3.2 Opération d'apurement des arriérés proposée pour la Côte d'Ivoire

3.2.1. **La FEF simplifie les procédures d'apurement des arriérés.** L'une des innovations introduites par la FEF est le principe de partage bipartite des charges de l'apurement entre le pays concerné et la Banque, contrairement à la Facilité en faveur des pays sortant de conflit (FPPC), qui reposait sur l'indispensable contribution d'un tiers donateur. Cette flexibilité permet de minimiser considérablement le temps et les ressources consacrés aux négociations préalables à l'apurement des arriérés. Ce nouveau système

établit que le pays honore sa quote-part des arriérés pendant que le GAA de la FEF prend en charge le solde. L'autre innovation concerne une méthodologie plus rigoureuse de la capacité de remboursement du pays : une évaluation quantitative permet de déterminer sa quote-part à l'opération. Trois indicateurs ont été retenus à cet effet : (i) capacité brute de paiement ; (ii) capacité à générer des ressources financières ; et (iii) fixation des priorités en matière de dépenses.

Tableau 1: Indicateurs de capacités de paiement de la Côte d'Ivoire, 2007

Indicateurs		2007	Nombre de points
Capacité brute de paiement :	Arriérés envers la BAD / recettes publiques	95%	1
Capacité à générer des ressources financières :	Solde Compte courant / PIB	2,6%	1
Fixation des priorités en matière de dépenses :	PIB/habitant	1013,57	1
Total des points sur 9			3

3.2.2. En avril 2007 un aide mémoire a été signé entre la Banque et la Côte d'Ivoire. Les

dispositions principales prises dans cet aide-mémoire sont : (i) le déplacement de la date butoir de fin décembre 2003 à fin avril 2007 ; (ii) l'engagement du Gouvernement ivoirien d'honorer le paiement des échéances courantes à partir de fin avril 2007 ; et (iii) le règlement par la Côte d'Ivoire, d'un tiers des arriérés. Le partage des charges initialement convenu dans cet aide mémoire est conforme aux dispositions que prévoit le nouveau mécanisme d'apurement des arriérés de la Facilité. En effet, aux termes de ces dispositions, la contribution du pays est plafonnée à un maximum d'un tiers du montant des arriérés et celle de la Facilité à un minimum de deux tiers. L'analyse de l'échelle de contribution³ conclut que la Côte d'Ivoire obtient trois points sur un total de neuf (voir tableau 1), plaçant ainsi sa quote part entre 22 et 33 pour cent du total des arriérés.

3.2.3. L'analyse récente de la situation budgétaire de la Côte d'Ivoire montre, à très court terme des tensions de trésorerie, réduisant ainsi considérablement sa capacité de remboursement du fait notamment (i) des retards dans les décaissements des bailleurs en faveur du programme de sortie de crise que le Gouvernement a dû suppléer; (ii) des difficultés accrues de mobilisation des ressources sur le marché intérieur et de l'UEMOA en partie du fait de la crise financière ; et (iii) des manques à gagner résultant des mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la récente crise alimentaire.

3.2.4. Sur la base de ce qui précède, il est proposé de fixer la contribution de la Côte d'Ivoire à 31,7%, en lieu et place des 33,3%, la Facilité prenant en charge 68,3 %, en lieu et place des 66,7 initialement prévu, ce qui demeure largement conforme aux dispositions susvisées de la Facilité

3.2.5. **A date, le Gouvernement aura ainsi honoré tous les engagements lui incombant.** en effectuant : (i) par ses propres soins, les paiements des échéances courantes, s'élevant à 117,84 millions d'UC, sur la période fin avril 2007 à février 2009, ainsi que (ii) le règlement des arriérés lui incombant à la date butoir de 30 avril 2007

par le paiement direct de la somme de 27,6 millions d'UC et un prêt-relais de 83,87 millions d'UC. Toutefois, le décaissement effectif des ressources du prêt-relais nécessite l'approbation préalable du présent plan d'apurement des arriérés et de l'appui budgétaire proposé dans la note de stratégie globale. Cette approche est rendue nécessaire par l'exigence du prêteur-relais de boucler la transaction dans l'intervalle d'une journée.

3.2.6. Aussi, sur la base des modalités sécurisées du prêt-relais, la Direction considère que le pays a fait les efforts nécessaires pour le paiement de la part de ses arriérés laissée à sa charge. Il est donc proposé que La FEF prenne en charge les 68,3% du fardeau des arriérés, soit 240,96 millions d'UC, permettant ainsi de boucler le plan d'apurement des arriérés. La contribution du Groupe de la Banque sera entièrement prélevée sur les ressources FAD du Guichet d'apurement des arriérés (GAA) de la FEF.

3.2.7. L'exécution effective du plan d'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire démarrera dès l'approbation de la présente proposition par les Conseils. Le département juridique de la Banque fera signer par les parties concernées tous les documents requis à cet effet, permettant ainsi la levée effective des sanctions frappant la Côte d'Ivoire, dès la réception des ressources du prêt-relais.

3.3 Bénéfices au titre de l'initiative PPTTE et allègement de la dette

3.3.1. **L'apurement des arriérés permet à la Côte d'Ivoire de s'engager dans un programme triennal appuyé par une Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), déclenchant ainsi un allègement du service de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE.** Selon le calendrier actuel, l'atteinte du point de décision devrait intervenir au plus tard à fin mars 2009, ce qui réduira considérablement le service de la dette du pays envers de nombreux bailleurs. La viabilité financière du pays s'en trouvera ainsi renforcée. En ce qui concerne la Banque, le service de la dette ne sera pas réduit. La Côte d'Ivoire devra ainsi honorer la totalité des échéances arrivant à maturité vis-à-vis de la Banque.

3.3.2. **Le service de la dette reste un défi**

³ Source : Document du Conseil, Réf - ADF/BD/WP/2008/10, page 24, Annexe V.

majeur à la viabilité de la situation financière de la Côte d'Ivoire. Même si le pays a honoré jusqu'à présent ses échéances courantes à l'égard de la Banque, le service de la dette reste un défi majeur pour le Gouvernement. Dans ce contexte, il est essentiel que la discipline budgétaire soit renforcée pour éviter le risque d'accumuler des nouveaux arriérés rapidement le point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Cette discipline budgétaire sera confortée par la mise en œuvre des réformes appuyées par la

FRPC du FMI. L'échéancier prévisionnel de remboursement à l'égard de la Banque pour les années 2009, 2010, et 2011 est présenté dans le tableau 2 ci-après. Les effets conjugués de l'engagement du gouvernement, des réformes, et du réengagement accrus des partenaires influenceront positivement sur la croissance et, par conséquent, sur la capacité de la Côte d'Ivoire à honorer le service de sa dette vis-à-vis de la Banque sur la période intérimaire et cruciale 2009-2011.

Tableau 2 : Projections des remboursements, (2009-2011)

Année	Guichet		Total
	BAD	FAD	
	(million d'UC)		
2009*	36,63	1,94	38,57
2010	31,82	2,98	34,80
2011	24,70	3,05	27,75

Source: Banque africaine de Développement

* A l'inclusion des 2 premiers paiements pour l'année 2009 déjà été effectués

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

4.1.1. La volonté manifeste des autorités ivoiriennes de normaliser les relations avec la Communauté financière internationale, en apurant les arriérés envers les bailleurs de fonds multilatéraux, a créé les conditions favorables à une reprise de la coopération avec ces partenaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la

démarche de la Direction pour contribuer à l'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire envers le Groupe de la Banque.

4.1.2. La signature d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI ouvrira la voie à un allègement de la dette du pays dans le cadre de l'initiative PTTE et de l'initiative de l'allègement de la dette multilatérale.

4.2 Recommandations

4.2.1. A la lumière de ce qui précède, les Conseils d'Administration sont invités à :

(i) approuver le présent plan d'apurement des arriérés avec un don du GAA de la FEF d'un montant de 240.96 millions d'UC ainsi que les ressources nécessaires pour couvrir tout écart éventuel qui résulterait des fluctuations des

taux de change, pour boucler le financement du plan d'apurement proposé; et

(ii) autoriser la Direction à lever les sanctions frappant la Côte d'Ivoire, dès le transfert effectif à la Banque des ressources du prêt-relais.

Annexe 1: Cadre logique de la de l'opération d'apurement des arriérés pour la Côte d'Ivoire

Objectif	Impact & résultats attendus	Portée	Indicateurs de performance (moyens de vérification)	Cible & calendrier indicatifs de la Banque	Hypothèse, risques et mesures d'atténuation de la Banque
Objectif stratégique	Impact à long terme	Bénéficiaires	Indicateurs	Objectifs	
Restaurer la stabilité et promouvoir la relance socio-économique et le développement	Renforcer le Développement humain, la gouvernance et l'obligation de rendre compte	Population de la Côte d'Ivoire	<p>1. Amélioration de l'indice du développement humain(IDH).</p> <p>2. Amélioration de l'évaluation des politiques et institutions (EPIP)</p> <p>Sources : BAD, PNUD</p>	<p>1.1 La valeur de l'IDH passe de 0,403 en 2007 à au moins 0.500 en 2010</p> <p>2.1 Le pays améliore son EPIP de 2,72 en 2007 à au moins 3,00 en 2010</p>	<p>Hypothèse:</p> <p>1. La Banque établit de solides arrangements de partenariats stratégiques avec la Côte d'Ivoire</p> <p>2. La Banque établit de solides arrangements de partenariats stratégiques et de cofinancement avec d'autres institutions de développement multilatérales et bilatérales.</p> <p>Risque :</p> <p>1.La Côte d'Ivoire n'apure pas le tiers de ses arriérés</p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : engagement ferme des autorités à renouer la coopération financière avec la communauté des bailleurs de fonds</p>
Objectif final de l'initiative	Résultats finaux de l'initiative	Bénéficiaires	Indicateurs de résultats à moyen terme & sources de données	Objectif indicatif de la Banque	
Normaliser la coopération entre la Côte d'Ivoire et la Banque	Levée des sanctions sur la Côte d'Ivoire	Population de la Côte d'Ivoire.	<p>« Mémoire sur la levée des sanctions »</p> <p>Protocole d'Accord</p>	<p>Résolution des Conseils sur le « mémoire sur la levée des sanctions »</p> <p>Protocole d'Accord dûment signé avant fin février 2009</p>	

Financer des dépenses prioritaires portant sur le développement durable	Améliorer la part des dépenses sociales	Population de la Côte d'Ivoire	<p>% des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat</p> <p>% des dépenses de santé dans le budget de l'Etat</p>	<p>% des dépenses éducation dans le budget de l'Etat passe de [19,2%] en 2008 à [20,8%] en 2009</p> <p>% des dépenses santé dans le budget de l'Etat passe de [4,5%] en 2008 à [4,6%] en 2009</p>	
Allègement de la dette	Réduction de la dette publique	Population de la Côte d'Ivoire.	Atteinte du point de décision PPTE	Le pays atteint le point de décision PPTE d'ici mi-2009	

COTE D'IVOIRE : PLAN D'APUREMENT DES ARRIERES

CORRIGENDUM*

Page 2, paragraphe 2.4 :

Remplacer dans la première phrase 'Fonds africain de développement (FAD)' par
'Groupe de la Banque africaine de développement'